

DOSSIER DU CANDIDAT LOCATAIRE A REMETTRE AU PROPRIETAIRE

LES DOCUMENTS GENERALEMENT DEMANDES SONT :

- Une pièce d'identité à jour (photocopie recto verso de la carte d'identité)
- Des justificatifs de revenus : les 3, voire 4 derniers bulletins de salaire
- Un relevé d'identité bancaire
- Un justificatif de domicile

Les mêmes documents devront être fournis par la caution s'il y en a une.

De plus en plus souvent, les propriétaires exigent également une photocopie du contrat de travail ou un certificat de l'employeur, la copie du dernier avis d'imposition, de la taxe foncière ou un justificatif de domicile de la caution, le jugement de divorce...

En revanche, il est interdit par la loi de réclamer une photographie d'identité, la carte d'assuré social, un relevé de compte bancaire et une attestation de bonne tenue de compte bancaire.

**Les moments
qui comptent**

PETIT GUIDE POUR LES GÉRER AU MIEUX

